

COMMUNE DE SAINT MADEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

Nombre de membres : 11

En exercice : 10 -

Présents : 8 - Votants 9 (1 pouvoir) - Date de convocation : 29/09/2021

L'an deux mille vingt-un, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, CHENU François, FAUCON Patrick, PEDRON Nathalie, adjoints au Maire, Elodie REHEL, QUEMERAIS Thomas (arrivée à 19 h 06), ROBERT Emilie, LECHEVESTRIER Manuel (arrivée à 19h15).

Absents excusés : QUEMENEUR Hélène (pouvoir à Thomas QUEMERAIS), FOUERE Izabela

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick FAUCON

ORDRE DU JOUR

- Proposition d'Adhésion à l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor) ;
- Projet rénovation des bâtiments publics : école, mairie, suite donnée à demande de dotation à l'Etat, travaux supplémentaires ;
 - Avancement et bilan d'étape sur les travaux en cours (école, sentier, étang, numérotation...) ;
 - Diagnostic sécurité routière ;
 - Organisation municipale : tenue des conseils municipaux ;
 - Lancement de la 2nde modification simplifiée du PLUIH (remontée des demandes des tiers à Dinan Agglomération au plus tard le 31/10/21) ;
- Questions diverses.

Proposition d'Adhésion à l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor) (2021-10-01)

Le Maire présente, en vue d'une éventuelle adhésion de la commune, l'agence départementale d'appui aux collectivités des Côtes d'Armor (ADAC), établissement public administratif, créé en décembre 2012 à l'initiative de l'AMF 22 et du Conseil Départemental. L'ADAC accompagne les collectivités en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les questions techniques, réglementaires et financières. Elle réalise, en fonction des demandes :

- des études de faisabilité (approches technique, juridique et financière) ,
- la rédaction des documents liés à la commande publique (cahier des charges, règlement de consultation, avis d'appel public à la concurrence...) et l'aide à l'analyse des offres ;
- La maîtrise d'œuvre partielle pour les programmes d'entretien de voirie et pour les petites opérations de bâtiment.

Montant de l'adhésion : 0.40 €/habitant ;

Honoraires prestation : 360 €/jour.

Après délibération et vote, ayant donné le résultat suivant :

Abstention : 0, Votants : 6

Avis favorable à une adhésion de la commune à l'ADAP..... 0 voix ;

Avis défavorable à une adhésion de la commune à l'ADAP..... 6 voix ,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, prend la décision de ne pas adhérer à l'ADAC.

Projet rénovation des bâtiments publics : école, mairie, suite donnée à demande de dotation à l'Etat, travaux supplémentaires (2021-10-02)

Le Maire informe l'assemblée de la réponse obtenue de l'Etat à la demande de dotation de soutien à l'investissement (DSIL) présentée dans le cadre de travaux de rénovation des bâtiments scolaires et mairie (travaux de couverture et d'isolation) soit 50 % d'aide -48 159 €- sur une base subventionnable de 96 318 € HT. Le résultat de la consultation pour ces travaux étant très inférieur au montant de la dépense subventionnable, des travaux complémentaires sont possibles notamment en peinture, revêtement de sol, chauffage. L'habillage des parties supérieures des fenêtres des classes peut également être envisagé : concertation d'entreprises pour habillage des panneaux.

Après délibération et vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 6

Avis favorable pour la réalisation de travaux complémentaires à l'école.....6 voix,

Le conseil municipal :

décide d'effectuer des travaux supplémentaires à l'école,

L'entreprise Gauthier de Quévert va être contactée pour la fourniture d'éventuels panneaux (quantité 6, dimension 200x90),

charge et autorise le Maire de faire le nécessaire en vue de l'application de la présente décision.

Avancement et bilan d'étape sur les travaux en cours (école, sentier, étang, numérotation...)
(2021-10-03)

Travaux école : cf point précédent

Travaux sur futur sentier de randonnée : Nathalie PEDRON fait le point sur l'avancement du projet :

- plantations haies en collaboration avec Dinan Agglomération, contact pris en ce sens,
- Mise à jour du pont « Palguet » (contact pris avec le CAUE 22 pour une éventuelle restauration) ;
- Travaux réalisés par l'entreprise Poulard sur chemins : la Lande du Pérou, de la Rabine, des Forges, de la Voie Romaine, de la Ville Cadet...., par les bénévoles pour le nettoyage, le débroussaillage, ...

Opération numérotation : il reste une quarantaine de plaques à disposition en mairie.

Diagnostic sécurité routière (2021-10-04)

Le maire communique les éléments relatifs au diagnostic de sécurité routière élaboré par la direction départementale des territoires et de la mer sur le secteur de la « Frulais ».

Le schéma de principe présenté dans le diagnostic est validé mais le maire propose que les travaux de voirie de la voie communale (compétence Dinan agglomération) soit réalisés au préalable de la mise en place des actions préconisées.

Organisation municipale : tenue des conseils municipaux (2021-10-05)

Le Maire informe que dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19 et des dispositifs dérogatoires relatifs à la gouvernance des collectivités locales, les réunions du conseil municipal ont eu lieu à la salle polyvalente depuis le début de la pandémie. Le 22 octobre 2020 le conseil municipal, afin de respecter la mise en oeuvre des règles de distanciation physique, les gestes barrières imposés dans les lieux publics, avait délibéré en faveur du maintien de la tenue des réunions à la salle polyvalente pendant toute la durée de la crise sanitaire du coronavirus.

Suivant l'information du 30/9/2021 de Monsieur Le Préfet, il n'est plus possible à compter du 01/10/2021 de délocaliser les séances de l'assemblée délibérante sauf si une raison impérieuse le justifie ou lorsque les conditions de sécurité ne sont pas satisfaisantes pour l'accueil du public et des élus.

Après délibération, considérant que les conditions d'accueil du public et des conseillers municipaux ne sont pas réunies à la salle de réunion sise à la mairie : salle trop petite qui ne répond pas aux exigences en matière de distanciation physique qui reste de mise pour la lutte contre la covid 19,

Le conseil municipal décide que les réunions du conseil municipal se dérouleront à la salle polyvalente, local qui présente les caractéristiques satisfaisantes en matière d'accueil du public et des élus.

Lancement de la 2nde modification simplifiée du PLUIH (remontée des demandes des tiers à Dinan Agglomération au plus tard le 31/10/21) (2021-10-06)

Le maire informe que la 2nde modification simplifiée du PLUIH va être lancée par Dinan Agglomération au printemps 2022 et qu'il appartient aux communes de faire remonter à l'intercommunalité les demandes de modification faites par les tiers (changement de destination, etc...) au plus tard fin octobre 2021.

Question diverses :

Plainte de plusieurs personnes au sujet de feux de plastique allumés en divers endroits de la commune ;

Signalé : état des routes .

Fin de séance à 20 h 25

Saint Maden,
Le 14/10/2021

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

Valisté le 18/10/21 .